

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 18 avril 2024

Convocation

Date : 11/04/2024
 Affichée et mise en ligne
 le : 11/04/2024

Délibération n°

32-CC180424

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 13
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prennent pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée 19/04/2024

Mise en ligne le :

17 MAI 2024

Délibération mise en ligne

sur le site internet de la

CCSSO le :

17 MAI 2024

ACQUISITION D'UN LOGICIEL FINANCIER ET DE DETTE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 18 avril 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le jeudi 11 avril 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SICARD


Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MARTIN Emilie
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame Viviane TONDELLIER
 Madame AURAY JAUNET Christel à Monsieur François DUMOULIN
 Madame BALOSSIER Françoise à Monsieur Sylvain LEFEVRE
 Monsieur CURTIL Benoît à Madame MIFSUD Florence
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur Dominique LAPIE
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame Magalie BENOIST
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame Véronique LUDMANN
 Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur Laurent BLOT
 Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur Guillaume MARÉCHAL
 Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur Patrick GAUDUBOIS
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur Alain BATTAGLIA
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame Elisabeth SIBILLE
 Madame ROBERT Marie-Christine à Madame Pascale LOISELEUR

Paraphes

	
---	--

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était rep
Néant

Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Madame LOZANO Michèle
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur BOUFFLET Pierre, Excusé

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 13 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'afin de doter l'EPCI d'un outil performant pour assurer la gestion comptable et budgétaire, il est proposé d'acquérir un nouveau logiciel comptable « civil net finances » auprès de l'UGAP pour un montant maximum de 52 503,02 € TTC.

Ce logiciel sera mis en mode SAAS, permettant aux agents de se connecter à distance si besoin. Cette partie sera réalisée directement auprès du Groupe Ciril pour un montant de 5 573,60 € TTC. Enfin, afin de permettre un meilleur suivi de la dette, l'acquisition d'un logiciel Webdette auprès du groupe Ciril sera réalisé pour un montant de 2 934,00 € TTC.

Soit un total d'acquisition de logiciels avec prestations et formations de 61 110,62 € TTC.

La maintenance, auprès du groupe Ciril, de l'ensemble de ces logiciels sera de 10 970,64 € TTC, montant révisable chaque année.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;


Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le vote du budget primitif Principal du 04 avril 2024 ;

Considérant la nécessité d'acquérir un logiciel financier et un logiciel de dette sécurisant l'accès aux données des ressources humaines et aux données financières.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la commande auprès de l'UGAP et du groupe Ciril pour l'acquisition du logiciel civil net finances en mode SAAS ; du logiciel de dette Webdette, au chapitre 20 ainsi que la maintenance à venir nécessaire à ces produits au chapitre 011 ;

Paraphes	
	

Article 2 : D'AUTORISER le président, ou son représentant, à signer tous les actes de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 060-200066975-20240418-32_CC180424-DE

S'LO

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **17 MAI 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **17 MAI 2024**

Fait à Senlis, le 25 avril 2024

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Bruno SICARD

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr